



HEBDO FOOT ARTOIS

300 - Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. ENGAGEMENTS Saison 2022-2023
2. BUREAU exceptionnel du 4 juillet 2022
3. GROUPES DE D1
4. COUPE de France 2022-2023
5. GESTION DES LITIGES – restreinte du 4 juillet 2022
6. HOMOLOGATION TOURNOI



ENGAGEMENTS



Vous trouverez ci-après les **dates limite d'engagement** dans les différentes compétitions organisées par le District sachant que **les dates fixées pour les championnats le sont également pour les coupes.**

Les engagements doivent obligatoirement se faire via **FOOTCLUBS** sachant **qu'au-delà de ces dates FOOTCLUBS** bloque les demandes. De ce fait toute demande d'engagement au-delà des dates fixées doit se faire par l'intermédiaire de la fiche « **engagement tardif** » téléchargeable sur le site du District :

Seniors :	15 Juillet
Féminines à 11 :	15 Juillet
à 7 :	15 Août
Vétérans à 11 et à 7 :	15 Août
Futsal seniors :	31 Aout
Jeunes à 11 niveau 1 :	15 Juillet
Niveau 2 :	15 Août
Jeunes à 8 :	15 Août
Football animation :	31 Aout

Coupe Gambardella : La date limite d'engagement est fixée au **20 Juillet** via **FOOTCLUBS** auprès de la Ligue ; au-delà de cette date il convient d'adresser un mail au service compétitions de la Ligue. Il est rappelé que pour participer à cette compétition l'équipe doit être engagée en championnat U18 ou U17.

Coupes de District : les engagements, via **FOOTCLUBS**, doivent se faire aux mêmes dates limites que les engagements en championnat des différentes catégories



BUREAU EXCEPTIONNEL



Réunion du : 4 juillet 2022

Présidente : Mme Evelyne BAUDUIN

Présents : MM. Jean DENEUVILLE – Richard RATAJCZAK -

CORRECTION D'UN CLASSEMENT SUITE A UNE ANOMALIE CONSTATEE (REGLEMENT INTERIEUR DU DISTRICT, ARTICLE 22)

Division D6 ; Groupe A

L'**ES Angres B** classée 3^{ème}, avec 18 matchs (11 victoires, 1 nul et 6 défaites) comptait 37 points au lieu de 34 ce qui aurait dû classer cette équipe en 4^{ème} position, la 3^{ème} place revenant à l'**USO Drocourt B**.

Après recherches, il s'avère que les 3 points du match **Angres – Ablain** (score affiché 2-1) du 01 Mai, arrêté et donné perdu aux 2 équipes par la Commission de Discipline, n'ont pas été enlevés.

Le Bureau valide la rectification et en application de l'annexe 14, article 3.3.2 prononce l'accession de **Drocourt**, au lieu et place d'**Angres** en D5.

Pour combler une place vacante en D5, le Bureau valide l'accession de l'**US Monchy Breton**.

Par ailleurs, l'**AS Salomé B**, transfuge du District Flandres, étant reléguée en D6, l'**Arras OF B** accède en D5.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



GROUPES DE D1 Saison 2022 - 2023



V D1 A :

SC Artésien
CS Avion B
St Béthune C
UAS Harnes
ESD Isbergues
RC Labourse
USA Liévin
USO Meurchin
US Rouvroy
ES Ste Catherine
US St Pol B
US Vermelles B

V D1 B :

OS Aire B
OS Annequin
US Biache B
US Billy Berclau
FC Bouvigny
ES Bully B
Esp Calonne Liévin
US Courcelles
USO Lens
FC Montigny
ES St Laurent
US Vimy B



COUPE DE FRANCE



- 1^{er} tour le **28 Aout 22**
- 2^{ème} tour le **04 Septembre 22**
- 3^{ème} tour le **11 Septembre 22**
- 4^{ème} tour le **25 Septembre 22**
- 5^{ème} tour le **09 octobre 22**
- 6^{ème} tour le **16 octobre 22**

Le tirage au sort du 1^{er} tour sera retransmis sur le site facebook du District. Il aura lieu le **21 Juillet à 17h30** au siège du District. Les tirages des coupes d'Artois et Gambardella ainsi que celui du 2^{ème} tour de la coupe seniors qui aura lieu le **30 Aout à 17h30** seront également retransmis.

166 clubs artésiens sont engagés, y compris le **RC Lens** et l'**US Vimy**.

Le 1^{er} tour concernera **136 équipes** (68 rencontres) soit 28 exempts : 23 équipes de ligue et 5 de D1.

Le 2^{ème} tour comportera **48 matches**.

Le tirage au sort du 3^{ème} tour, organisé par la Ligue aura lieu le **06 septembre**.

Les engagements sont dorénavant clos. Les clubs retardataires doivent s'adresser au service compétitions de la Ligue et seront placés sur une liste d'attente en cas de désistement.

Feuille de match

L'utilisation de la FMI est obligatoire et sa transmission doit intervenir le jour du match au plus tard à **19h00**. En cas d'utilisation d'une feuille de match papier il est indispensable de transmettre le scan pour le **lundi 8h00 au District et à la Ligue**

Les clubs ont la possibilité de faire figurer 16 joueurs dont 2 gardiens (numérotés 1 et 16). Les joueurs de champ sont numérotés de 2 à 15.

Arbitrage :

1^{er} tour : 1 seul arbitre central, quel que soit le niveau des équipes.

2^{ème} tour : 1 arbitre central et 2 assistants pour les rencontres comportant au moins un club de ligue ; un seul arbitre central est désigné pour toutes les autres rencontres.

Pour les rencontres avec un seul arbitre central, le ou les clubs intéressés peuvent faire la demande de 2 arbitres assistants, à leurs frais, auprès de la CAA.

Règlementation :

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but

Pour les 2 premiers tours, les remplacés deviennent remplaçants et peuvent revenir en jeu (comme pour les compétitions ordinaires). Toutefois seuls 3 des 5 remplaçants peuvent être utilisés

Pour les 2 premiers tours les clubs recevant utilisent leur terrain habituel classé.

Lois du jeu :

Les modifications aux lois du jeu seront consultables sur le site de la ligue, rubrique :arbitrage : sous-rubrique :actualités

Administratif :

Les réserves sont étudiées par la commission juridique régionale et doivent être appuyées auprès d'elle.

Toutes les affaires disciplinaires sont traitées par la commission régionale de discipline, à laquelle sont associées les commissions de district pour la vérification de l'utilisation éventuelle de joueurs suspendus.

Billetterie et feuille de recette (2 premiers tours)

Les clubs recevant utilisent leur propre billetterie

De la recette brute, sont prélevés :

- Les frais d'arbitrage

- Les frais éventuels de délégué

- Le reste est réparti en parts égales entre les 2 clubs

- Le déficit éventuel est supporté par le club recevant



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Date d'application le mardi 5 juillet 2022

Réunion du : Restreinte du lundi 4 juillet 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT

Présent : M. Marc TINCHON

RESERVES, RECLAMATIONS ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

JOURNEE du 26 juin 2022

COUPE DU TERNOIS SENIORS (FINALE)

24536310 – BOUBERS US 1 – SAINT POL US 3

1) Réserve d'avant match de BOUBERS US non confirmée, non appuyée, non recevable.
Droits conservés.

2) Réclamation de BOUBERS US sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble de l'équipe du club de SAINT POL 3 pour le motif suivant: des joueurs susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe 1 ou 2 en championnat celles-ci ne jouant pas ce jour.

Réclamation recevable dans la forme

Après vérification de la feuille de match SENIORS D2 C « MONCHY au BOIS US 1 – SAINT POL US 2 » du 08/05/2022, 1 joueur de SAINT POL y figure et y a participé.

La Commission donne match perdu par pénalité à SAINT POL US 3 sur le **score de 3 – 0**,
et, désigne **BOUBERS US vainqueur de la Coupe du TERNOIS seniors**.
Droits remboursés.
Amende de 80 € à SAINT POL US.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (**2 jours pour les matchs de coupe ou brassage**) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **65 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission

Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire

Marc TINCHON



TOURNOI



25-26 juin

AS AUCHY LES MINES

U6/U7 – U8/U9 - U11 et U13